



Ille & Vilaine
LE DEPARTEMENT



Assistant.e maternel.les
Assurer la sécurité
des enfants accueillis

—
Lieu d'accueil, jardin, sorties, couchage, ...
Conseils, règles et astuces pour accueillir
les tout-petits en toute sécurité
—

Préambule

Vous avez choisi d'exercer la profession d'assistant·e maternel·le à domicile

Être assistant·e maternel·le nécessite un savoir-faire et un professionnalisme de tous les instants.

Assistant·e maternel·le agréé·e, vous êtes reconnu·e en tant que professionnel·le de la petite enfance.

Vous ouvrez les portes de votre domicile pour accueillir les enfants et les parents. Votre lieu de vie personnel devient alors votre lieu d'exercice professionnel. Il est donc important de le sécuriser car dans tous les espaces se cachent des risques potentiels.

Ce guide est un outil pour vous aider dans votre pratique professionnelle. Il contient des informations qui vous aideront à garantir la sécurité des enfants.

Vous trouverez les réponses à vos questions selon les différents espaces de votre lieu d'accueil. Nous avons également fait le choix de mettre en avant les principaux risques auxquels peut être confronté l'enfant. Parce que l'accueil est également synonyme de sorties, un focus a été fait sur ce point. Enfin, la santé ne doit pas être oubliée car vous avez une responsabilité notamment en ce qui concerne l'administration de médicaments.

Ce guide permet de donner un cadre, mais vous y trouverez également de nombreuses recommandations et astuces pour garantir la sécurité au quotidien de votre domicile au profit des enfants accueillis.

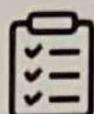
Ce guide n'est pas exhaustif et les indications relatives à la sécurité qui y figurent sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualité législative et des résultats de d'études et recherches

Les équipes du Département vous remercient pour votre engagement professionnel au service des enfants et des familles d'Ille-et-Vilaine et sont à vos côtés dans cette mission essentielle.

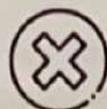
Sommaire

Les différents espaces de votre lieu d'accueil	4
• L'intérieur de la maison.....	4
• Le lieu de couchage.....	5
• La cuisine et le lieu du repas.....	6
• L'espace change.....	7
• L'espace jeu.....	8
• Le jardin.....	9
Prévenir les principaux risques	10
• Prévenir les chutes des enfants.....	10
• Prévenir les empoisonnements et étouffements.....	11
• Prévenir la mort inattendue du nourrisson pendant le sommeil de l'enfant.....	12
• Prévenir les risques liés aux animaux de compagnie.....	13
Les sorties	14
• Les sorties en voiture.....	14
• Les vélos cargo.....	15
• Les sorties à pieds.....	16
La santé de l'enfant	17

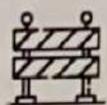
Légende



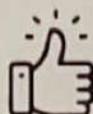
Ce qu'il faut avoir



Utilisation interdite



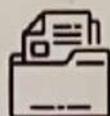
Ce qu'il faut sécuriser



Conseils et astuces



À mettre hors de portée
et de vue des enfants



Les pièces/papier à avoir
et qui peuvent être demandés
par la mission agrément

Les différents espaces de votre lieu d'accueil L'intérieur de la maison

Avec de la vigilance, et une sécurisation de la maison, les accidents de la vie courante peuvent être évités.



Ce qu'il faut sécuriser

- Les prises de courant et les fils électriques, embouts et chargeurs de téléphone
- Les poêles et cheminées (protection des angles saillants et barrières de sécurité fixées au mur en cas d'utilisation sur le temps d'accueil)
- Les fours et gazinières
- Les escaliers (barrières fixées en haut et en bas)
- Les abords des fenêtres
- Ne pas utiliser de rideaux fils



À mettre hors de la vue et de la portée des enfants

- Les produits d'entretien et de toilette, les cosmétiques, les médicaments, les huiles essentielles, les bouteilles d'alcool
- Toute arme à feu, munitions et arme blanche (sous clé, munitions à part et sous clés également)
- Les cigarettes, accessoires de tabac, les cigarettes électroniques et produits associés



Ce qu'il ne faut pas utiliser ou consommer sur le temps d'accueil des enfants

- L'usage du tabac et de la cigarette électronique sur les temps d'accueil et dans les lieux d'évolution des enfants
- La consommation d'alcool
- Les désodorisants chimiques, les huiles essentielles, l'encens

> Conseils et astuces



- Se mettre à la hauteur d'un enfant permet de repérer tous les dangers de son habitation.
- Se laver les mains, se rincer la bouche et changer de vêtement après avoir fumé
- Actionner la Wifi seulement en dehors de la présence des enfants (privilégier le câble Ethernet)
- Empêcher l'accès à certaines pièces (garage, arrière-cuisine, bureau,...) en inversant les poignées de portes ou en installant un bloc porte
- Pour les pièces fermées à clef, accrocher la clef en hauteur pour y accéder rapidement



- Certificat d'entretien annuel de la chaudière et du chauffe eau (gaz et fuel)
- Certificat de ramonage annuel du poêle, de la cheminée

Les différents espaces de votre lieu d'accueil

Le lieu de couchage

Pour un sommeil en toute sécurité et en toute sérénité, le lieu de couchage doit répondre à certaines règles et recommandations.



Ce qu'il faut avoir

- 1 lit pour chaque enfant accueilli, dans un endroit qui lui est réservé pendant le temps d'accueil
- 1 lit conforme aux normes, propre, solide et stable
- Les lits à barreaux (pliants ou non) sont à privilégier. L'écart entre les barreaux du lit est au maximum 6,5 cm (NF EN 716)
- 2 lits au maximum conseillés par chambre pour respecter les rythmes des enfants



À mettre hors de la vue et de la portée des enfants

- Les produits cosmétiques, bijoux, petits jouets, médicaments qui pourraient être présents dans la chambre
- Les petits objets susceptibles d'être ingérés et inhalés



Ce qu'il faut sécuriser

- L'échelle des lits mezzanine



Ce qu'il ne faut pas utiliser sur le temps d'accueil des enfants

- Dans les lits parapluie : ne pas ajouter de matelas
- Transat, nacelle, couffin, cosy, poussette, coussins ou nid de type « doomoo »
- Les plans inclinés sans prescriptions médicales et homologués



> Conseils et astuces

- Aérer la chambre chaque jour
- Un espace de couchage (chambre) propre et rangé
- Proposer des matelas au sol ou couchettes pour les plus de 2 ans selon les acquisitions motrices de chaque enfant
- Pour ajuster et fixer le drap housse, vous pouvez faire des encoches dans les draps pour les maintenir à l'aide de scratches
- Pour les lits à barreaux :
 - un seul matelas
 - adapté à la taille du lit
 - ferme (densité minimum recommandée : entre 25 et 30 kg par m³)
- Pour les lits parapluie : 1 fond de lit parapluie fixé sous le lit avec les velcros

Les différents espaces de votre lieu d'accueil

La cuisine et le lieu du repas

Le repas est un moment d'échange partagé entre l'assistant·e maternel·le et les enfants. Mais la cuisine est une pièce qui concentre beaucoup de dangers pour le jeune enfant. Il faut donc la sécuriser.



Ce qu'il faut avoir

- Des chaises hautes aux normes NF et CE : il faut toujours utiliser le harnais de sécurité (3 ou 5 points avec une sangle d'entrejambe)



Ce qu'il faut sécuriser

- En cas d'utilisation d'un rehausseur : vérifier la conformité aux normes (NF ou CE) et bien le fixer à la chaise
- Les prises de courant et les fils électriques
- L'accès aux couverts et ustensiles de cuisine coupants et piquants
- Les robots ménagers et autres aides culinaires avec lames
- L'accès au gaz (arrivée de gaz et boutons de gazinières)



À mettre hors de la vue et de la portée des enfants

- Les allumettes et autres allumes gaz
- Les produits d'entretien et les bouteilles d'alcool



Ce qu'il ne faut pas utiliser

- L'installation de rehausseurs sur des chaises de bar

> Conseils et astuces



- Les pieds des enfants doivent toucher un repose-pieds ou le sol pour son confort et sa sécurité
- Mettre les couteaux sur la table au dernier moment pour éviter que les enfants ne les attrapent sur la table
- Un dossier inclinable est recommandé pour les chaises hautes
- Éviter les nappes avec des bords tombants
- En fonction du stade de développement des enfants : possibilité d'utiliser des rehausseurs ou des petites chaises et petites tables d'enfants
- Penser aux systèmes de sécurité avec aimants pour les placards et tiroirs
- Permettre à l'enfant d'accéder à un placard ou tiroir avec de la vaisselle adaptée pour lui : il sera heureux d'aider à mettre le couvert comme vous.

Les différents espaces de votre lieu d'accueil

L'espace change

Le change est un temps important de soins à apporter aux enfants, mais il comporte des risques de chutes. Quelques précautions doivent donc être prises.



Ce qu'il faut avoir

- Un espace change proche du lieu d'activité des enfants
- Un point d'eau à proximité (lavabo, bouteille d'eau)
- Un matelas à langer en bon état et propre
- Une serviette de change par enfant
- Un pot ou/et un réducteur de toilettes



Ce qu'il faut sécuriser

- **Ne jamais laisser seul un enfant sur le plan à langer**
Garder toujours une main sur lui
- Le rangement des produits de change
- Le plan de change doit être adapté à la taille du support
- Attention ! Un plan de change qui dépasse de son support peut provoquer la chute de l'enfant

> Conseils et astuces

- Choisir un lieu de change qui préserve l'intimité des enfants
- Les autres enfants doivent être en sécurité
- Se laver les mains avant et après chaque change
- Pour le bien-être de l'enfant et pour être plus proche de lui, vous pouvez vous positionner sur le côté plutôt qu'en face de l'enfant
- Proposer le change debout pour les enfants marcheurs (ne pas mettre l'enfant debout sur un meuble ou une table à langer)
- Pour des raisons d'hygiène et de confort, pensez à toujours poser une serviette sur le tapis de change
- Penser à avoir une panier par enfant (serviette, couches, produits)
- Un plan de change mural peut vous permettre de gagner de la place



Les différents espaces de votre lieu d'accueil

L'espace jeu

Le bon aménagement de l'espace chez l'assistant·e maternel·le est essentiel pour permettre aux plus petits d'évoluer dans un espace où ils se sentiront autonomes.



Ce qu'il faut avoir

- Un espace de jeux sécurisé, attrayant et confortable
- Des espaces de jeux adaptés à l'âge des enfants accueillis
- Des jeux aux normes et en bon état



Ce qu'il ne faut pas utiliser

- Les écrans avant l'âge de 3 ans



> Conseils et astuces

- Mettre à la disposition des enfants des jeux et des livres variés et adaptés à leur âge
- Ne pas hésiter à renouveler l'offre de jouets, et à effectuer une rotation
- Un meuble pour ranger des livres et des jouets peut être installé sous l'escalier pour sécuriser les premières marches
- Les « jeux maison » sont autorisés mais toujours sous la surveillance de l'assistant·e maternel·le et en veillant à leur bon état.



Les différents espaces de votre lieu d'accueil

Le jardin

Pour garantir une sécurité maximum, il est important que vous sachiez regarder votre environnement extérieur avec les yeux, la malice et l'insouciance d'un enfant, notamment dans le jardin.



Ce qu'il faut avoir ou prévoir

- L'assistant·e maternel·le doit toujours être présent·e avec les enfants
- L'espace extérieur doit être clos et sécurisé par des clôtures et un portail de 1,20 m minimum. L'espacement des barreaux verticaux de la clôture doit être au maximum de 11 cm



Ce qu'il faut sécuriser

- Les jeux de plein air – portiques, toboggan, structures – doivent être aux normes actuelles, entretenus régulièrement, utilisés selon les préconisations du constructeur, et fixés au sol de façon à ne pas pouvoir se renverser. Ils doivent toujours être utilisés sous surveillance et en respectant l'âge minimum requis pour leur utilisation.
- Les abris de jardin et des portillons doivent être fermés et verrouillés
- Les balcons et les terrasses doivent être sécurisés par un garde corps aux normes (les mêmes que pour les clôtures et portails), qui ne puisse pas être escaladé, et aucun objet susceptible d'être escaladé ne doit se trouver le long
- Les espaces d'eau – mares, bassins à poissons, puits, récupérateurs d'eau – ne doivent pas être accessibles aux enfants
- Selon leur type, les piscines doivent être sécurisées par divers moyens :
 - pour les piscines enterrées : grâce à un enclos sécurisé selon les normes en vigueur
 - les piscines hors sol (> 1,20 m) en enlevant l'échelle
 - les piscines hors sol (< 1,20 m) dans un enclos sécurisé (1m20)
 - les piscines gonflables doivent être vidées après chaque utilisation
- Les jacuzzis et spas doivent être sécurisés avec une bâche tendue et clipsée
- Les plantes toxiques et piquantes (laurier rose, muguet, rosiers, cactus,...) ne doivent pas être accessibles



Ce qu'il ne faut pas utiliser sur le temps d'accueil, ou ce qu'il faut éviter dans le jardin

- L'usage de la piscine (y compris piscines gonflables et coques) est proscrit pendant les temps d'accueil
- L'usage des trampolines
- L'usage du barbecue

> Conseils et astuces



- L'aménagement du jardin (dénivelé, graviers, cailloux...) doit être pensé en fonction des mouvements, des évolutions des enfants (courses, vélos...)
- Clôturer un espace plus petit quand le jardin est très grand

Prévenir les principaux risques

Prévenir les chutes des enfants

Les chutes sont le risque d'accidents le plus fréquent. Elle peuvent conduire à des lésions graves, comme les traumatismes crâniens. De bons réflexes permettent de les prévenir.



Ce qu'il faut avoir ou prévoir

- Des chaises adaptées à la taille et l'âge des enfants
- Des chaises hautes aux normes NF et CE
- Il faut toujours utiliser le harnais de sécurité (3 ou 5 points avec une sangle d'entrejambe)
- Un bébé placé dans un transat pendant le temps de la digestion doit tout le temps être attaché.
- En cas d'utilisation d'un rehausseur : vérifier la conformité aux normes (NF ou CE) et bien le fixer à la chaise



Ce qu'il ne faut pas utiliser sur le temps d'accueil

- L'installation de rehausseur sur des chaises de bar
- Le trampoline



Ce qu'il faut sécuriser

- Les escaliers, en haut et en bas
- Les 3 premières marches de votre escalier s'il n'a pas de contremarches
- Les échelles des lits mezzanine et des greniers
- Un plan de change adapté à la taille du support : un plan de change qui dépasse de son support peut provoquer la chute de l'enfant
- Les marchepieds doivent être utilisés avec l'assistant·e maternel·le et ne doivent pas être laissés à la libre disposition des enfants

> Conseils et astuces



- Installer un espace de repas et d'activité à hauteur de l'enfant
- Vous pouvez proposer des matelas au sol ou des couchettes pour les enfants de plus de 2 ans
- Un meuble pour ranger des livres et des jouets peut être installé sous l'escalier pour sécuriser les premières marches

Prévenir les principaux risques

Prévenir les empoisonnements et étouffements

Les accidents de la vie courante peuvent prendre des formes multiples que l'assistant-e maternel·le se doit de prévenir



À mettre hors de la vue et de la portée des enfants

- Les produits d'entretien et de toilette, les cosmétiques, les médicaments, les huiles essentielles, les bouteilles d'alcool
- Les cigarettes, accessoires de tabac, les cigarettes électroniques et produits associés
- Les bijoux, les barrettes et chouchous,
- Les piles, objets et jouets susceptibles d'être ingérés (ballons de baudruche, billes, perles, petites pièces de jeu,...)
- Les télécommandes et petits appareils électroniques à piles
- Les cacahuètes et tous autres aliments de petite taille susceptibles d'être ingérés
- Les gamelles et aliments pour animaux



Ce qu'il ne faut pas utiliser sur le temps d'accueil

- L'usage du tabac, de l'alcool sur les temps d'accueil et dans les lieux d'évolution des enfants
- Les désodorisants chimiques, les huiles essentielles, l'encens



> Conseils et astuces

- Utiliser des boîtes avec couvercles sécurisés.
- Penser à verrouiller l'armoire à pharmacie
- Créer un rangement pour les cosmétiques et bijoux
- Empêcher l'accès à certaines pièces (garage, arrière-cuisine, bureau,...) en inversant les poignées de portes ou en installant un bloc porte

Centre anti-poison (Angers)



02 41 48 21 21

Prévenir les principaux risques

Prévenir la mort inattendue du nourrisson pendant le sommeil de l'enfant

Chaque année, de jeunes enfants meurent de façon inattendue. Les règles formulées par le centre de référence de la Mort Inattendue du Nourrisson (MIN) permettent de limiter ce risque.



Comment coucher l'enfant ?

- Sur le dos, à plat, dans une turbulette à sa taille et adaptée à la température
- Dans un lit conforme aux normes, propre, solide et stable
- Dans un lit à barreaux avec matelas ferme (densité minimum recommandée : entre 25 et 30 kg par m³) et d'une épaisseur entre 10 et 15 cm ou dans un lit parapluie, directement sur le fond fixé sous le lit avec les velcros
- Dans une tenue confortable, le déshabiller pour son confort et sa sécurité
- Dans une pièce à 18-19 °C
- Le drap housse doit être ajusté et fixé au matelas
- L'usage d'un plan incliné nécessite un certificat médical



Ce qu'il ne faut pas utiliser et faire pour coucher l'enfant

- Les couettes, les couvertures, les oreillers, les tours de lit, les tresses de lit, les coussins d'allaitement
- Ne pas ajouter de matelas dans les lits parapluie
- Les bijoux (collier d'ambre et autres colliers, bracelets, barrettes, boucles d'oreilles pendantes)
- Les attache-tétines
- Les doudous qui recouvrent le visage de l'enfant (foulards, tee-shirt, grosses peluches, couvertures, linge...).
- Ne jamais fumer dans les pièces où dorment les enfants
- Transat, nacelle, couffin, cosy, poussette, coussins ou nid de type « doomoo »
- Écharpe de portage, porte-bébé



> Conseils et astuces

- Coucher l'enfant toujours dans le même espace
- Pour tout nouvel accueil, organiser une période d'adaptation progressive, d'une semaine au minimum, et sans interruption (jours consécutifs, et démarrer aux mêmes horaires)
- Surveiller la sieste toutes les 10 à 15 minutes
- Privilégier l'installation du bébé à proximité des pièces de vie et laisser les portes entrouvertes : le bruit peut-être rassurant pour lui.
- Privilégier les couchages en lit à barreaux pour les bébés : le passage d'air est meilleur.
- Demander un drap et/ou la turbulette aux parents pour que l'enfant ait l'odeur de la maison.

Prévenir les principaux risques

Prévenir les risques liés aux animaux de compagnie

Être assistant·e maternel·le et avoir un animal de compagnie n'est pas incompatible. Néanmoins, certaines contraintes et obligations sont indispensables pour concilier les deux.



Organiser les espaces

- Les animaux et les enfants ne partagent pas le même espace au même moment
- Les chiens de catégorie 2 (chiens de défense) doivent être dans un chenil fermé



Ce qu'il faut sécuriser

- Les cages, enclos et vivariums (pour que l'enfant ne passe pas les doigts et pour respecter l'hygiène)
- Les litières, les gamelles, les aliments et les jeux pour animaux ne doivent pas être à la portée des enfants



Sont interdits

- Les animaux de catégorie 1 (chiens d'attaque) sont interdits et ne permettent pas la pratique de ce métier
- La présence d'un animal avec un enfant seul



> Conseils et astuces

- Les parents doivent être informés de la présence d'un animal
- Avant tout nouvel accueil, les risques d'allergie doivent être interrogés
- Vérifier que les espaces de vie sont propres pour l'accueil des enfants
- Dans le domicile, réserver un espace pour l'animal dans lequel les enfants ne vont pas
- Installer un plexiglas sur la partie basse des cages pour éviter les morsures
- Créer un espace distinct pour les animaux à l'extérieur



- Avoir une copie de la vaccination antirabique des chiens

Les sorties

Les sorties en voiture

L'utilisation par l'assistant-e maternel-le de sa voiture pendant le temps d'accueil n'est pas interdite. Cependant il convient de toujours se poser la question du sens de cette sortie et de veiller au respect du rythme des enfants.



Ce qu'il faut avoir ou prévoir

- Des sièges autos conformes à la réglementation en vigueur
- Une utilisation des sièges autos dos à la route le plus longtemps possible
- Enlever les manteaux des enfants avant de les attacher
- Désactiver l'air bag passager en cas d'installation d'un bébé dos à la route à l'avant



Ce qu'il ne faut pas utiliser sur le temps d'accueil

- Un enfant ne doit jamais rester seul dans un véhicule stationné même un court moment

> Conseils et astuces



- Avant tout nouvel accueil, pensez à demander l'autorisation d'utiliser votre véhicule personnel pour transporter les enfants
- Toujours se poser la question de l'intérêt de l'enfant pour toute sortie
- Évitez de fumer dans le véhicule utilisé pour transporter les enfants
- Privilégier les sorties à pieds dès que cela est possible
- Pour en savoir plus sur la sécurité, consultez le site www.securite-routiere.gouv.fr



- Les voitures doivent être à jour de leur entretien
- Avoir l'autorisation de circuler des parents
- Avoir une assurance de la voiture à jour

Les sorties

Les sorties en vélo cargo

Le vélo cargo offre une alternative responsable à la voiture. Pour le confort et la sécurité des tout-petits, des équipements sont nécessaires.



Ce qu'il faut avoir ou prévoir

- Les fabricants se sont entendus sur un âge minimum de 9/10 mois : la tonicité musculaire permet aux enfants de tenir leur tête et d'amortir les secousses
- Chaque enfant doit porter un casque adapté à sa taille
- Le véhicule doit être homologué au transport d'enfants : demander un certificat de conformité au revendeur
- Les constructeurs proposent leurs propres accessoires, bancs et sièges adaptés à l'âge des enfants et garantissant une assise sécurisée par des sangles à 3 ou 5 points
- Sont également obligatoires :
 - des catadioptres réfléchissants à l'arrière, à l'avant, sur les pédales et sur les roues
 - un gilet jaune rétroréfléchissant (dit aussi gilet jaune haute visibilité)
 - des feux avant et feux de position fonctionnels, même de jour
 - un klaxon ou avertisseur sonore
 - des rétroviseurs



Ce qu'il ne faut pas faire

- Un enfant ne doit jamais rester seul dans un vélo cargo même un court moment
- Les remorques accrochées aux vélos ne sont pas autorisées.



> Conseils et astuces

- Quel que soit le vélo choisi, prévoir un temps d'adaptation avant de se lancer dans un trajet long
- Pour les premières sorties : proposer une sortie courte pour que l'enfant découvre progressivement les nouvelles sensations (bruits, odeurs, revêtement du sol, air...)
- Toujours se poser la question de l'intérêt de l'enfant pour toute sortie
- Privilégier les sorties à pieds dès que cela est possible
- Les vélos cargos doivent être en parfait état de fonctionnement
- La charge maximale supportée par le vélo doit être respectée



- Avoir l'autorisation de circuler des parents
- Souscrire une assurance à usage professionnel

Les sorties

Les sorties à pieds

La poussette reste à privilégier pour concilier les sorties des grands et des bébés. Les enfants qui savent marcher apprécient l'idée de marcher auprès de la poussette et de vivre leurs propres expériences.



Ce qu'il faut avoir ou prévoir

- Une poussette en bon état et conforme aux normes NF et CE en vigueur
- Une poussette adaptée à la capacité d'accueil
- Des accessoires de poussette en fonction de la météo (capote pluie, ombrelle, couverture pour les jambes)
- Un sac contenant : l'identité de l'assistant-e maternel-le, les numéros des parents, une trousse de premiers secours, les changes des enfants, casquettes, lunettes de soleil, crème solaire, boissons, biscuits,...



Ce qu'il faut sécuriser

- Sécuriser les enfants qui ne sont pas en poussette grâce à une poignée ou une lanière que chaque enfant peut tenir



Ce qu'il ne faut pas utiliser pour les sorties

- Les capotes de pluie sur les longs trajets, qui empêchent la circulation de l'air
- Les langes ou couvertures pour abriter ou cacher l'enfant qui empêchent la circulation de l'air
- Écharpe de portage, porte bébé

> Conseils et astuces

- Il existe des solutions de location de poussettes pour les tester avant un achat ou pour vous adapter à une évolution de votre capacité d'accueil
- Pour toute sortie, penser à tenir compte :
 - des rythmes de sieste des enfants
 - du nombre d'enfants présents simultanément
 - de la météo
- Se déplacer avec :
 - les coordonnées des parents accrochées à la poussette
 - ses propres coordonnées
 - les numéros de secours
- Emprunter au maximum des chemins piétonniers



La santé de l'enfant

L'assistant-e maternel-le est autorisé.e à administrer un médicament à un enfant, dans certaines conditions et selon des précautions précises.



Ce qu'il faut avoir ou prévoir

- Une ordonnance de paracétamol avec le nom et le poids de l'enfant. Elle doit être actualisée tous les 3 mois pour les enfants de moins de 1 an et tous les 6 mois ensuite.
- Une ordonnance pour tout traitement ponctuel
- L'autorisation des parents d'administrer un médicament
- Un registre de santé : chaque geste y est noté (le nom de l'enfant, la date et l'heure de l'acte, le nom du médicament administré et la posologie)
- Une copie du carnet des vaccinations de chaque enfant à jour
- Une autorisation des parents pour l'administration de produits paramédicaux (crème de change, crème pour les dents, crème solaire,...)
- Un thermomètre par enfant



Sont interdits

- L'administration d'un médicament sans ordonnance
- L'accueil d'un enfant qui ne serait pas à jour de ses vaccins
- La prise de température par voie rectale
- L'utilisation du bain en cas de fièvre

> Conseils et astuces

- Privilégier l'utilisation des sirops plutôt que des suppositoires
- Remplir une fiche médicale par enfant : www.assistantsmaternels35.fr (espace pro > santé et soin)
- Prendre la température sous l'aisselle
- En cas de température, découvrir l'enfant, l'hydrater et surveiller son comportement
- Avant de donner un médicament, pensez à appeler les parents pour éviter tout surdosage
- Toujours avoir du soluté de réhydratation
- Tenir un registre dédié à l'administration des médicaments (nom de l'enfant, date et heure de l'acte, nom du médicament et posologie)
- Retrouvez le calendrier vaccinal sur le site www.vaccinationinfoservice.fr
- Vous pouvez utiliser un même flacon de paracétamol pour plusieurs enfants, avec l'autorisation des parents et à condition d'utiliser une pipette différente par enfant



En cas d'urgence

- Gardez votre calme, sécurisez et rassurez les enfants.
- Ayez toujours un téléphone à portée de main afin d'appeler les secours.
- Notez l'heure de l'incident et les gestes réalisés.

SAMU : 15

numéro d'appel d'urgence européen : 112

urgence par SMS : 114

Pompiers : 18

Police / Gendarmerie : 17

Centre Antipoison : 02 41 48 21 21

PMI de votre secteur :

Mission agrément de votre secteur :

Rappel : vous devez prévenir la Mission Agrément de tout incident et accident survenu sur le temps d'accueil (Art R421-40 du CASF)



Département d'Ille-et-Vilaine

Protection maternelle et infantile (PMI)

1, avenue de la Préfecture

CS 24218 • 35042 RENNES CEDEX

Tél. : 02 99 02 38 62

www.assistantsmaternels35.fr



www.ille-et-vilaine.fr

Suivez-nous sur

